UQÀM | Département de philosophie

PHI5010 Atelier de recherche
Hiver 2015
Problèmes contemporains en théorie de la démocratie
Dominique Leydet
leydet.dominique@uqam.ca
514 987 3000, poste 8951
W – 5495
Disponibilité : Prendre rendez-vous par courriel

PLAN DE COURS

I. DESCRIPTION SELON L'ANNUAIRE :

L'objectif du cours est de préparer les étudiants à la recherche spécialisée en philosophie, et plus spécifiquement aux études de maîtrise. Il prend la forme d'un atelier au cours duquel les étudiants sont initiés aux différents outils et méthodes caractéristiques de la recherche philosophique : formulation d'une problématique de recherche précise, détermination d'un corpus de textes primaires, élaboration d'une bibliographie de travail, exploitation de la littérature secondaire, utilisation des différentes formes de rédaction et d'argumentation philosophiques, introduction à la pratique de la traduction de textes classiques ou étrangers, etc. L'atelier porte sur une problématique qui déborde celles que l'on retrouve dans le programme ou qui permet d'approfondir une question traitée plus superficiellement dans les autres cours. L'objet d'étude de cet atelier est déterminé chaque année par la direction du programme en fonction de l'alternance de trois axes: philosophie pratique (éthique, philosophie politique, philosophie du droit); philosophie des sciences, de l'esprit et du langage; histoire de la philosophie.

II. DESCRIPTION SPECIFIQUE :

L'atelier portera sur les problèmes contemporains en théorie de la démocratie. Nous prendrons comme point de départ le livre de Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif* (Paris, Flammarion, 2012) afin de nous donner un cadre conceptuel et un vocabulaire commun. Dans cet ouvrage, B. Manin présente la spécificité du gouvernement représentatif en regard du modèle démocratique athénien et distingue les principes qui le caractérisent de façon constante à travers les trois grandes formes qu'il a pris au cours des deux derniers siècles (parlementarisme classique ; démocratie des partis ; démocratie du public). Une fois ce travail fait, les participants seront engagés à prendre en charge une thématique de leur choix et à développer, sous ma supervision, une problématique de recherche. Je présenterai en début de trimestre un éventail de thématiques possibles, mais serai ouverte aux suggestions. Voici quelques exemples : le problème de la représentation (électorale et non électorale); démocratie et égalité politique ; le problème du public ; la délibération ; les formes non représentatives de la démocratie; compétence et participation ; etc. Les participants responsables d'une thématique devront monter une bibliographie, proposer des lectures, diriger la discussion sur les lectures proposées, rédiger une problématique et un travail de session. L'atelier se

terminera par un mini-colloque où les participants seront invités à présenter les résultats de leurs travaux.
(N.B. L'ouvrage de B. Manin a été commandé à la Coop - UQÀM où il est disponible.)

III. <u>PLAN DETAILLE</u>
(N.B. Ce plan sera complété dès que les participants auront déterminé leur programme de lectures lié au choix de leur thématique de recherche.)

Mercredi 7 janvier :
Présentation du plan de cours
Adoption de l'entente d'évaluation
Introduction : Les grandes thématiques en théorie contemporaine de la démocratie

Mercredi 14 janvier
B. Manin, *Principes du gouvernement représentatif* (1)
(Lectures obligatoires : Introduction et chapitre I p. 11-63)

Mercredi 21 janvier
B. Manin, *Principes du gouvernement représentatif* (2)
(Lectures obligatoires : chap. II p. 108-125 ; chap. IV p. 171-207)

Mercredi 28 janvier
B. Manin, *Principes du gouvernement représentatif* (3)
(Lectures obligatoires : chap. V p. 207-247 ; chap. VI p. 247-264)

Mercredi 4 février
B. Manin, *Principes du gouvernement représentatif* (4)
(Lectures obligatoires : chap. VI p. 264- 305 ; conclusion et postface de 2012 p. 305-337)
Présentation des thématiques et établissement du calendrier des lectures pour les prochaines séances (voir la proposition d'entente d'évaluation).

Mercredi 11 – 18 – 25 février
Présentation et discussion de textes.

Mercredi 4 mars – Semaine de lectures

Mercredi 11 – 18 – 25 mars et mercredi 1er avril
Présentation et discussion de textes.

Mercredi 8 avril
Présentation et discussion des problématiques

Mercredi 15 avril
Mini-colloque

IV. MODALITES D'ENSEIGNEMENT :

Puisqu'il s'agit d'un atelier, les discussions seront privilégiées ce qui suppose la présence obligatoire à chaque séance ainsi que la lecture attentive des textes au programme et une participation active en cours. À noter également que l'objectif principal du cours étant la préparation à la recherche spécialisée en philosophie, la sélection et la discussion de textes en anglais sera encouragée dans la mesure où la capacité de bien lire l'anglais est essentielle à la poursuite des études de philosophie dans le programme de maîtrise.

V. PROPOSITION D'ENTENTE D'EVALUATION

1) **Fiches de lecture (25%)**
   4 fiches de lecture devront être remises au cours du trimestre dont une impérativement le 28 janvier au plus tard : Il s'agit chaque fois de rédiger un texte très bref (1 ½ page à 1 ½ interligne) dans lequel vous présentez un argument important fait par l'auteur dans le texte principal à lire pour la semaine choisie. Ce texte doit être envoyé par courriel avant le début de la séance pertinente. *N.B. Aucun texte envoyé après le début du cours ne sera accepté.*

2) **Choix de thématique – programme de lectures (10%)**
   Le **4 février au plus tard**, les étudiants devront proposer et présenter brièvement leur choix de thématique avec une ébauche de bibliographie. Ils devront également proposer les textes qui seront à lire et à discuter en classe par l'ensemble des participants. Un calendrier de lectures sera établi avec l'ensemble des participants.

3) **Organisation d'une séance du séminaire (15%)**
   Sélection d'un ou de plusieurs textes ; leur présentation en classe et prise en charge de la discussion sur ces textes en lien avec la thématique choisie.

4) **Participation au mini-colloque (10%)**
   Lecture des textes si pertinent ; participation active et informée aux discussions.

5) **Travail de session (40%)**
   Texte argumentatif d'une longueur d'environ 6 000 mots (max.). Le sujet, la problématique ainsi que la bibliographie devront avoir été approuvée par la professeure au plus tard le **8 avril**.
   Date limite : 20 avril (Secrétariat du département de philosophie W 5350)

Critères d'évaluation : Compréhension des textes, des problèmes, des concepts discutés ; clarté et rigueur de l'organisation générale de la réflexion et de l'argumentation ; qualité de la lange (orthographe et syntaxe) ; utilisation judicieuse de la littérature secondaire.
Par ailleurs, tout retard non justifié dans la remise des travaux sera sanctionné à raison de **5%** par jour ouvrable. Aucune demande d'incomplet ne sera accordée, sauf circonstances exceptionnelles, si la demande est dûment justifiée.

N.B.

- Tous les travaux sont des prestations **individuelles**.
- Tous les travaux doivent être imprimés sur le recto (ou recto/verso) de feuilles blanches de 8 1/2 po X 11 po (21,5 cm X 28 cm); à simple interligne et demi (1 ½); la police de caractères utilisée pour le texte doit être de 12 points (max); les marges (latérales, supérieure et inférieure) doivent être établies à au moins 3/4 po (1,87 cm) (max : 2.5 cm).

PLAGIAT Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :
- La substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

VI. BARÈME

Au moment de compiler la note finale, les notes seront pondérées et transformées en note littérale selon l'échelle suivante :

A+	4.3	90-100
A	4.0	85-89
A-	3.7	80-84
B+	3.3	77-79
B	3.0	73-76
B-	2.7	70-72
C+	2.3	65-69
C	2.0	60-64
C-	1.7	57-59
D+	1.3	54-56
D	1.0	50-53
E	0.0	moins de 50

Politique 16 sur le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :
514-987-3000, poste 0886
http://www.harcelement.uqam.ca